



**Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical
Séance du 20 mars 2024**

Date de la convocation : 14 mars 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Membres Titulaires :

Victor DUDRET, *Président*
Thierry CARRERE, Bernard PEYROULET, *Vice-Présidents*

Patrick BURON, Michel CAPERAN, Jean-Marc DENAX, Marc GAIRIN, Philippe LABORDE RAYNA,
André LANUSSE-CAZALÉ, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Jean-Louis PERES, Valérie REVEL,
Monique SEMAVOINE,

Membres Suppléants :

Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Francis PEES), Claude CASSOU-LALANNE (a suppléé Philippe LALANNE), Claude FERRATO (a suppléé Marie-Claire NÉ), Béatrice JOUHANDEAUX (a suppléé François BAYROU).

ETAIENT EXCUSÉS :

Michel BERNOS, Marie-Pierre CABANNE, Christine CONTE, Jean-Yves COURREGES, Jean-Yves LALANNE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Nicolas PATRIARCHE, Josy POUEYTO, Alain TREPEU.

ETAIENT ABSENTS :

Mohamed AMARA, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Martine RODRIGUEZ, Eric SAUBATTE.

N°1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

A / BILAN 2023

■ **La compatibilité avec le SCoT en vigueur**

La mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Pau approuvé le 29 juin 2015 repose d'une part, sur sa traduction dans les différentes politiques publiques et d'autre part, sur la réalisation d'actions collectives de suivi, d'animation et d'accompagnement. Le syndicat mixte du Grand Pau a donc pour mission de veiller à la compatibilité des documents communaux et intercommunaux avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Dans ce cadre, le syndicat a été consulté, en qualité de personne publique associée, sur la révision allégée n°2 du **plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées**, concernant la modification du zonage d'une zone agricole (A) en zone d'équipement (UE) pour permettre la réalisation d'une plateforme de compostage de déchets verts à Lescar. Le syndicat a également été mobilisé lors des ateliers organisés dans le cadre de l'élaboration du PLUi Pays de Morlaàs et Coteaux du Vic-Bilh.

Le Bureau du syndicat mixte du Grand Pau a instruit, en 2023, **3 demandes de dérogation** concernant des ouvertures à l'urbanisation sur les communes de **Betracq** et **Corbère-Abères**, actuellement non couvertes par le SCoT applicable du Grand Pau.

En matière d'**urbanisme commercial**, 3 projets ont été examinés en 2023 :

- Création d'un ensemble commercial à Lescar : Lidl et Intersport,
- Création d'un ensemble immobilier à destination de commerce et d'habitation à Bizanos, route de Tarbes,
- Construction d'un bâtiment comprenant des commerces à Bizanos et Pau, rue Nobel.

Le syndicat a également été sollicité en tant que personne publique associée sur le DOO du **SCoT de la communauté de communes du Haut Béarn**, sur le diagnostic et les enjeux du SCoT de la **communauté de communes de la Vallée d'Ossau** et sur le PADD du SCoT de la **communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées**.

L'équipe a en outre suivi l'élaboration des **plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)** de la communauté de communes du Nord-Est Béarn en participant à des ateliers et de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées en prenant notamment part aux travaux de la Green Team.

Enfin, un travail collaboratif a été engagé avec les EPCI du Grand Pau concernant l'analyse des zones d'activités économiques (3 COTECH en 2023) afin d'échanger sur les méthodes d'inventaire et les critères d'analyse.

Au niveau supra-SCoT, le syndicat mixte du Grand Pau a poursuivi sa participation aux réunions organisées dans le cadre de la procédure de modification du **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** prescrite par la Région Nouvelle-Aquitaine, le 13 décembre 2021, pour l'application de la Loi Climat et Résilience.

Le syndicat a également été associé aux travaux d'élaboration du **plan départemental de l'habitat (PDH)** initié par le Département des Pyrénées-Atlantiques.

■ La révision du SCoT

En 2023, des **expertises externes** ont été mobilisées pour nourrir le projet du schéma de cohérence territoriale.

A la suite des consultations menées, deux **groupements** ont ainsi été **retenus** au début de l'année :

- Groupement mené par ATOPIA, dont l'objectif était d'intervenir sur la production du schéma de cohérence territoriale (SCoT) avec un rôle d'assemblier ;
- Groupement mené par HIPPOCRATE DEVELOPPEMENT, accompagnant le schéma de cohérence territoriale (SCoT) sur le volet bien-être et santé, ainsi que sur la concertation auprès des élus locaux et de la population.

Ces bureaux d'études avaient pour mission de travailler de façon concomitante et croisée pour aboutir à la formalisation du projet d'aménagement stratégique (PAS) du SCoT.

Dans cet objectif, des entretiens thématiques avec les acteurs locaux ont eu lieu en avril et mai 2023. De même, 3 séminaires des élus ont été organisés en juin, juillet et novembre 2023, ainsi qu'un séminaire ouvert en septembre. Une première version du diagnostic territorial a été remise en novembre 2023.

Sur le volet santé, le bureau d'étude HIPPOCRATE DEVELOPPEMENT a également organisé des entretiens et un atelier auprès des acteurs de la santé pour faire émerger les enjeux du territoire. Un diagnostic Santé a été réalisé et restitué en octobre 2023. De plus, l'état initial de l'environnement du SCoT produit en interne a été complété par Hippocrate Développement.

En parallèle, le syndicat a conduit la démarche « **Dialeauguons** » afin de mieux intégrer les enjeux de l'eau dans la révision du SCoT. Avec l'appui de l'AUDAP et en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour Garonne et Institution Adour, tous les acteurs de l'eau du Grand Pau ont été rencontrés et 2 ateliers de travail ont été organisés pour identifier les enjeux de l'eau en matière d'urbanisme et bâtir les orientations du SCoT.

Une première **trame du projet d'aménagement stratégique (PAS)**, structurée autour de 3 axes, a été validée par les élus du Grand Pau en décembre 2023.

Enfin, en 2023, l'équipe du syndicat a travaillé à la modernisation du site internet du Grand Pau pour une sortie programmée début 2024. L'actualisation et la simplification du site sont en effet incontournables pour répondre aux objectifs de concertation relatifs à la révision du SCoT.

B / PERSPECTIVES 2024

■ Révision du SCoT

Le travail des bureaux d'études n'ayant pas donné entière satisfaction, les élus du Grand Pau ont convenu de mettre fin aux marchés correspondants de façon anticipée et en ont informé les prestataires. Par conséquent, une refonte de la méthode et une réaffectation des crédits initialement prévus ont été examinées. Le calendrier qui prévoyait une approbation du SCoT pour fin 2025 a également été revu avec la perspective d'un arrêt du SCoT pour fin 2025.

La suite de la révision du SCoT se fera prioritairement en interne, grâce au **renfort d'un technicien** pour aider à la répartition du plan de charge, en particulier sur l'observation et le traitement de la donnée. Un contrat de projet de 2 ans pourrait être envisagé pour ce faire.

Des **expertises** seront sollicitées ponctuellement sur trois thématiques a minima :

- **Démographie / Habitat / Foncier,**
- **Commerce,**
- **Economie.**

Une **expertise juridique** sera également recherchée pour sécuriser le dossier du SCoT.

Est également programmée pour 2024 la réalisation de **séminaires thématiques** repartant des axes politiques validés dans la structuration du PAS afin de conforter le contenu du PAS et de préfigurer les orientations du DOO.

Par ailleurs, un dossier de candidature sera déposé avant fin mars 2024 dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt "**Expé URBA Santé**" proposé par l'ADEME, afin de bénéficier d'un accompagnement technique pour mettre en œuvre une concertation grand public innovante axée sur la santé.

L'illustration ci-dessous donne à voir ce que sera la nouvelle organisation pour mener à bien la révision du SCoT :

NOUVELLE ORGANISATION

Equipe :

- Rôle assembleur + concertation
- Renfort sur l'observation et le traitement de la donnée => 1 recrutement
- Animation et production (PAS et DOO) en s'appuyant sur les acteurs locaux : eau, TVB, paysages, énergies renouvelables, mobilité

Prestataires externes / Animation et production (PAS et DOO) :

- Commerce (DAACL) = BERENICE
- Habitat / démographie / consommation foncière => A retenir
- Economie / consommation foncière => A retenir

Expertise juridique / accompagnement et sécurisation de la procédure => A retenir

A PRECISER

- Etude d'impact santé + Urbanisme favorable à la santé => A préciser (internalisation ou externalisation de la mission) selon données et partenariats mobilisables
- Concertation publique => A préciser autour de l'axe santé (AMI ADEME ?)

■ Poursuite de la mise en œuvre du SCoT en vigueur

En parallèle de la révision, se poursuivra le travail de **mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale (SCoT)** qui reste **en vigueur** jusqu'à l'approbation du prochain SCoT.

Cette mission portera essentiellement sur l'accompagnement des démarches de Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), de Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) et de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH 4) de la CAPBP. Seront également examinés et suivis en amont, les projets d'exploitation commerciale soumis à autorisation comme les demandes de dérogation.

L'équipe sera également associée à l'élaboration en cours des documents d'urbanismes (SCoT et PLUi) des territoires voisins comme en 2023.

C / COUT DE FONCTIONNEMENT EN 2024

➤ **Les coûts de fonctionnement à prévoir en 2024 pour le syndicat mixte du Grand Pau seraient les suivants :**

- **rétrocession des frais salariaux** induits par les missions réalisées par le Pays de Béarn dans le cadre de la convention de mise à disposition de services : **122 900 €** ;
- **frais salariaux** incluant la rémunération des agents en détachement ou mise à disposition de la CAPBP et le recrutement d'un renfort spécifique sur les travaux du SCoT : **95 000 €** ;
- **frais d'études, de prestations externes** : **112 144,71 €** ;
- **frais d'assurance, d'insertion, d'hébergement du site internet, et autres charges**: **9 400 €** ;
- **frais d'adhésion** à la Fédération SCoT, frais de participation aux Rencontres nationales des SCoT, frais de mission : **4 050 €** ;
- **amortissements** des biens acquis : **180 €**.

= Le montant des dépenses envisagées se porterait ainsi à 343 674,71 €

➤ **Pour financer ces dépenses**, il convient d'examiner le résultat de clôture, les éventuels remboursements perçus et de mettre au débat le montant de l'appel à contribution des membres du Grand Pau.

- **remboursements** sur charges de sécurité sociale concernant l'agent en détachement : **4 200 €** ;
- rétrocession des **frais salariaux** relatifs à l'agent mis à disposition auprès de la CAPBP : **45 000 €** ;
- **résultat de clôture 2023** : **71 321,61€** ;
- **contribution des membres** : une cotisation à hauteur de **0,95 € par habitant** porterait la contribution totale à **223 153,10 €** au regard de la population en vigueur au 1^{er} janvier 2024 à savoir 234 898 habitants.

= Le montant des recettes envisagées se porterait ainsi à 343 674,71 €, équilibrant le budget de fonctionnement

Il appartient au comité syndical de bien vouloir débattre sur ces orientations budgétaires 2024 et d'acter la tenue de ce débat.

Le Comité syndical prend acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures
Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Victor DUDRET



